

**Administration communale de Koerich**  
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200

Dossier suivi par :  
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220  
E-mail : [steve.rodesch@koerich.lu](mailto:steve.rodesch@koerich.lu)  
Réf. StR. :017/2026

Koerich, le 19 février 2026

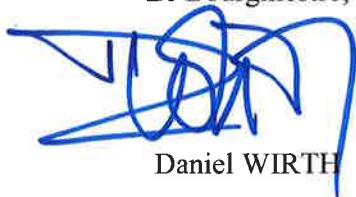
**AVIS AU PUBLIC**

**Art.24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau**

Conformément à l'article 24, § 1, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande en autorisation pour :

La gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Goeblange (n° dossier : EAU-AUT-26-0143 du 16/02/2026) présentée par AGRO-PROJEKT S. A. pour le compte de Monsieur MANGEN Luc demeurant à 9, rue de l'Ecole L-8358 GOEBLANGE a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en date du 20 février 2026.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,

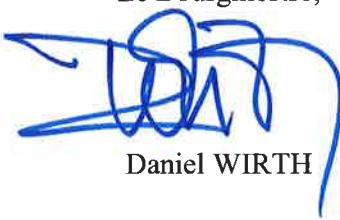


Nathalie REINERTZ

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié que l'avis au public pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Goeblange (n° dossier : EAU-AUT-26-0143 du 16/02/2026) présentée par AGRO-PROJEKT S. A. pour le compte de Monsieur MANGEN Luc demeurant à 9, rue de l'Ecole L-8358 GOEBLANGE a été publié et affiché pendant 15 jours à la maison communale de Koerich à partir du 20 février 2026, conformément à l'article 24, alinéa 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,



Nathalie REINERTZ